



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale DIRECCTE du 19 octobre 2018



Date de publication : 19 octobre 2018

Edition spéciale du 19 octobre 2018

Délégations de signature

ARRETE n° 2018/48 du 19 octobre 2018 portant délégation de signature en matière d'actions d'inspection de la législation du travail en faveur du responsable du Pôle Travail, du responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie et de la secrétaire générale

Date de publication : 19 octobre 2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi
Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

ARRETE n° 2018/48 portant délégation de signature
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail
en faveur du responsable du Pôle Travail, du responsable du Pôle
Entreprise, Emploi et Economie et de la secrétaire générale

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des
directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle
GIUGANTI, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi d'alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du
1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu l'article 18 de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-554 du 27 juin 2013 relatif à la procédure de licenciement collectif pour
motif économique ;

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand
Est ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à M. Philippe SOLD, directeur régional adjoint, responsable
du Pôle Travail, à M. Frédéric CHOBLET, directeur régional adjoint, responsable du Pôle
Entreprise, Emploi et Economie, et à Mme Valérie TRUGILLO, directrice régionale adjointe,
secrétaire générale à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Daniele
GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi Grand Est, les décisions favorables ou de refus de validation de l'accord

collectif majoritaire ou d'homologation prévues par les articles L 1233-57-1 à 1233-57-4 du Code du Travail

Article 2 : L'arrêté 2017/38 du 24 novembre 2017 est abrogé.

Article 3 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Strasbourg, le 19 octobre 2018



Danièle GIUGANTI